



## PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des affaires juridiques  
et de l'administration localeBureau de l'urbanisme  
et de l'utilité publique

Affaire suivie par : Isabelle GAMOND

Tél. : 04 72 61 64 71

Courriel : isabelle.gamond@rhone.gouv.fr

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE N°2  
SUR LES LIEUX DES TRAVAUX  
PAR LE MAÎTRE D’OUVRAGE**

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de l’Ozon certifie avoir procédé à l’affichage de l’avis au public relatif **aux enquêtes préalable à la déclaration d’utilité publique, à la mise en compatibilité du PLU de Communay et parcellaire prescrites par arrêté préfectoral n°E- 2019-190 du 30 juillet 2019** pour le projet de la ZAC Charvas II sur le territoire de Communay présenté par la Communauté de communes du Pays de l’Ozon

sur les lieux des travaux ou en un lieu situé au voisinage des travaux projetés et visible de la voie publique, conformément aux dispositions de l’article R.123-11 du Code de l’environnement, visible et lisible des voies publiques et être conforme aux caractéristiques et dimensions fixées par l’arrêté ministériel du 24 avril 2012

du 28 août 2019 au 18 octobre 2019

**soit 15 jours au moins avant le début de l’enquête et pendant toute la durée de celle-ci**

Fait à Saint-Symphorien-d’Ozon

Signature et cachet du maître d’ouvrage



Le Président  
  
 Jean-Jacques BRUN